



ARRÊTÉ MUNICIPAL

* * * * *

**PORTANT INTERDICTION DE LA
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
DES VÉHICULES DANS LA TRAVERSÉE DE
L'AGGLOMÉRATION DE VILLERS-SEMEUSE
À L'OCCASION D'UNE COURSE PÉDESTRE**

Affiché le :

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,

Vu le *code général des collectivités territoriales* et notamment les articles L 2212.1 et L 2212.2 ainsi que les articles L 2213.1 et suivants relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de Police de la circulation et du stationnement,

Vu les articles R 411.30 et R 417.10 du *code de la route*,

Considérant que pour assurer le déroulement de l'ÉPREUVE PÉDESTRE « SEDAN - CHARLEVILLE » qui doit avoir lieu le DIMANCHE 04 OCTOBRE 2026, il convient afin de garantir la sécurité routière, d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules dans la traversée de l'agglomération de Villers-Semeuse.

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{ER} : La CIRCULATION et le STATIONNEMENT de tout véhicule, exceptés ceux faisant partie de la caravane publicitaire de la course ou de secours, SERONT INTERDITS sur la R.D. 8043A, l'AVENUE DE TURENNE, l'AVENUE JEAN JAURÈS et la ROUTE NATIONALE dans la traversée de l'agglomération de Villers-Semeuse, le **DIMANCHE 04 OCTOBRE 2026, à partir de 12 H 30 et jusqu'à la fin de l'épreuve estimée à 17 Heures.** Le débouché sur la R.D. 8043A, l'AVENUE DE TURENNE, l'AVENUE JEAN JAURÈS et la ROUTE NATIONALE par les voies adjacentes sera également interdit.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation réglementaires matérialisant ces interdictions seront placés aux extrémités des sections concernées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux extrémités des sections et intersections concernées, ainsi qu'aux lieux habituels prévus à cet effet.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Messieurs les Agents du service de la Police Municipale de Villers-Semeuse, Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique et tous les agents placés sous son autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire,

 

Jérémy DUPUY

2026-09-17 09:34:03